

**DIRECTION DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE
DES PROJETS TERRESTRES**

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact
pour le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement
technique de Mont-Laurier
par la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre**

Dossier 3211-23-091

Le 7 octobre 2024

*Environnement,
Lutte contre
les changements
climatiques,
Faune et Parcs*

Québec 

INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, la Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Mont-Laurier par la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre est recevable, soit qu'elle traite de manière satisfaisante des sujets qu'elle doit aborder selon la directive ministérielle et tient compte de manière satisfaisante des observations et des enjeux soulevés lors de la consultation publique prévue à l'article 31.3.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2).

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) sur la recevabilité de cette étude d'impact sur l'environnement.

L'avis présente d'abord un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour et une description sommaire du projet. Il énumère par la suite les documents sur lesquels se base l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact, indique le résultat de cette évaluation ainsi que la recommandation au ministre concernant la période d'information publique.

1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date année-mois-jour	Événement
2020-06-19	Réception de l'avis de projet
2020-07-02	Délivrance de la directive ministérielle
Du 2020-07-15 au 2020-08-14	Consultation publique sur les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder
2020-09-03	Transmission des observations sur les enjeux soulevés lors de la consultation publique
2023-02-27	Réception de l'étude d'impact
2023-03-01	Dépôt de l'étude d'impact au registre
2023-05-01	Transmission à l'initiateur de projet du document de questions et commentaires issu de la consultation des ministères et organismes concernés
2024-01-18	Réception des réponses fournies par l'initiateur de projet
2024-03-04	Transmission à l'initiateur de projet du deuxième document de questions et commentaires issu de la consultation des ministères et organismes concernés
2024-04-24	Réception des réponses fournies par l'initiateur de projet
2024-06-11	Transmission à l'initiateur de projet du troisième document de questions et commentaires issu de la consultation des ministères et organismes concernés

2024-07-17	Réception des réponses fournies par l'initiateur de projet
2024-08-16	Transmission à l'initiateur de projet du quatrième document de questions et commentaires issu de la consultation des ministères et organismes concernés
2024-09-13	Réception des réponses par l'initiateur de projet.
2024-09-30	Transmission à l'initiateur de projet du cinquième document de questions et commentaires issu de la consultation des ministères et organismes concernés
2024-10-07	Réception de l'engagement de l'initiateur à fournir les réponses avant la période d'information du public réalisée par le BAPE et, dans les cas prévus au sein des questions, avant le début de l'analyse environnementale du projet.

2. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste en l'agrandissement du lieu d'enfouissement technique (LET) de Mont-Laurier appartenant à la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre (RIDL), permettant ainsi la poursuite des activités actuelles menées sur le même site. Le site couvre les besoins de 12 municipalités de la municipalité régionale de comté Antoine-Labelle.

Au total, 15 nouvelles cellules d'exploitation totalisant une empreinte au sol de 72 525 m² (environ 7 ha) seront aménagées. Toutes les cellules seront séparées par des bermes intercellulaires temporaires afin de permettre une bonne gestion des eaux pluviales et des eaux de lixiviation. La zone d'agrandissement comprendra la zone A qui sera aménagée au sud du lieu d'enfouissement sanitaire (LES) existant. Le concept initial prévoyait l'ajout d'une zone B sur l'ancien LES, laquelle a été retirée en cours de projet. Le projet révisé tient compte de la zone A uniquement.

Le volume total du projet d'agrandissement s'élève à 663 500 m³. Ce volume comprend les matières résiduelles éliminées, les matériaux de recouvrement journalier ou périodique qui seront utilisés tout au long du projet, mais exclut les matériaux qui seront utilisés pour le recouvrement final des différentes cellules d'enfouissement et les matériaux de la couche drainante en fond de cellules.

La durée de vie du projet d'agrandissement est estimée à 36 ans. Cette durée est établie sur la base d'un tonnage maximal annuel d'enfouissement de 15 000 t. pour les matières résiduelles (soit un tonnage annuel inchangé), et en considérant un taux de compaction corrigé pour tenir compte des matériaux de recouvrement de 0,8 t. par m³.

3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par la Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres en collaboration avec les unités administratives concernées du MELCCFP ainsi que les ministères et les organismes suivants :

- la Direction principale de la qualité de l’air et du climat;
- la Direction de l’adaptation aux changements climatiques;
- la Direction de l’analyse des impacts des contaminants sur les milieux aquatiques;
- la Direction de l’eau potable, des eaux souterraines et de surface;
- la Direction de l’expertise en décarbonation et efficacité énergétique;
- la Direction de l’hydrologie et de l’hydraulique;
- la Direction de l’expertise en valorisation et en élimination;
- la Direction des politiques de l’atmosphère;
- la Direction générale de la faune en région – direction des Laurentides;
- la Direction principale de la qualité de l’air et du climat – surveillance du climat;
- la Direction principale des eaux usées;
- la Direction principale des espèces menacées;
- la Direction régionale de l’analyse et de l’expertise des Laurentides;
- le Bureau de l’expertise en contrôle;
- le ministère de la Culture et des Communications;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux Santé publique;
- le ministère de la Sécurité publique;
- le ministère de l’Agriculture, des Pêcheries et de l’Alimentation;
- le ministère de l’Économie, de l’Innovation et de l’Énergie Énergie;
- le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation;
- le ministère des Ressources naturelles et des Forêts;
- le ministère des Transports et de la Mobilité durable;
- le Pôle d’expertise sur les impacts sociaux;
- Environnement et Changement climatique Canada;
- Société québécoise de récupération et de recyclage.

L’avis de recevabilité a été formulé à partir de l’analyse des documents suivants :

- ENGLOBE et Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre. *Projet d’agrandissement du lieu d’enfouissement technique de Mont-Laurier – Étude d’impact sur l’environnement – Rapport final*, 16-02102252.000-0400-EN-R-0100-00, février 2023, 229 pages et 13 annexes;
- TETRA TECH et Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre. *Projet d’agrandissement du lieu d’enfouissement technique de Mont-Laurier – Rapport technique – Étude d’impact sur l’environnement déposée au ministre de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Dossier 3211-23-091*, octobre 2022, 43 pages et 10 annexes;
- ENGLOBE et Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre. *Évaluation environnementale de site Phase I – Agrandissement du site d’enfouissement 1064, rue Industrielle, Mont-Laurier (Québec) – Partie du lot 2 678 119 du cadastre du Québec*, 16-02102252.000-0300-EN-R-0100-01, juillet 2021, 27 pages et 5 annexes;
- ENGLOBE et Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre. *Rapport de caractérisation du milieu naturel – Projet d’agrandissement du lieu d’enfouissement technique de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre*, 16-02102252.000-0301-EN-R-0100-01, novembre 2022, 33 pages et 5 annexes;

- ARGUS ENVIRONNEMENT et Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre. *Étude sectorielle du climat sonore – Agrandissement du lieu d’enfouissement technique de Mont-Laurier – Régie intermunicipale des déchets de La Lièvre – Lot 2 678 119*, septembre 2022, 28 pages et 5 annexes;
- TETRA TECH et Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre. *Étude d’impact sur l’environnement du projet d’agrandissement du LET de Mont-Laurier – Estimation des émissions de gaz à effet de serre – Émis pour le MELCC*, juillet 2022, 25 pages et 4 annexes;
- TETRA TECH et Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre. *Étude d’impact sur l’environnement du projet d’agrandissement du LET de Mont-Laurier – Étude de modélisation de la dispersion atmosphérique des contaminants– Émis pour le MELCC*, septembre 2022, 27 pages et 7 annexes;
- TETRA TECH et Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre. *Étude d’intégration au paysage – Agrandissement du LET de la RIDL, Mont-Laurier – Version finale*, octobre 2022, 36 pages;
- ARCHÉOTECH et Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre. *Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre – Agrandissement du lieu d’enfouissement technique – Étude de potentiel archéologique*, septembre 2021, 35 pages;
- ARGUS Environnement et Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre. *Rapport sectoriel – Caractérisation physique du ruisseau Villemaire – Agrandissement du lieu d’enfouissement technique de Mont-Laurier – Étude d’impact sur l’environnement déposée au ministre de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Dossier 3211-23-091*, octobre 2022, 22 pages et 3 annexes;
- ARGUS Environnement et Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre. *Caractérisation du milieu aquatique récepteur – Rivière de la Lièvre, Mont-Laurier – Agrandissement du lieu d’enfouissement technique de Mont-Laurier*, 2022, 43 pages et 2 annexes;
- Alphard et Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre. *Étude de stabilité et des tassements – Agrandissement du lieu d’enfouissement technique (LET)*, février 2022, 16 pages et 4 annexes;
- Alphard et Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre. *Étude géotechnique et hydrogéologique – Agrandissement du lieu d’enfouissement technique (LET)*, avril 2021, 38 pages et 17 annexes;
- ENGLOBE et Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre. *Projet d’agrandissement du lieu d’enfouissement technique de Mont-Laurier par la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre à Mont-Laurier – Étape de la recevabilité et de réponses aux questions du ministère (QC-1 à QC-124) – Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre – Rapport final*, décembre 2023, 95 pages et 16 annexes;
- ENGLOBE et Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre. *Réponses à la 2^e série de questions et commentaires – QC2-29 à QC2-16*, avril 2024, 19 pages, et 1 annexe;

- ENGLOBE et Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre. Réponses à la 3^e série de questions et commentaires – QC3-1 à QC3-23, juillet 2024, 21 pages et 3 annexes;
- ENGLOBE et Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre. Réponses à la 4^e série de questions et commentaires – QC4-1 à QC4-11, septembre 2024, 22 pages et 4 annexes;
- Lettre de M. Jimmy Brisebois, de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre, à M^{me} Élisabeth Correia Moreau, du ministère de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la faune et des parcs, datée du 4 octobre 2024, concernant l'engagement à fournir les renseignements supplémentaires demandés par la 5^e série de questions et commentaires, 1 page.

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères et organismes démontre que l'étude d'impact, incluant les documents complémentaires, répond généralement de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre datée du 2 juillet 2020. Toutefois, en raison du manque d'information contenu dans certaines réponses, l'initiateur s'est engagé à transmettre, avant le début de la période d'information publique, des renseignements complémentaires concernant certains éléments de la recevabilité. Ceux-ci concernent essentiellement des précisions sur la modélisation de la dispersion atmosphérique. Ces renseignements supplémentaires permettront l'analyse environnementale subséquente du projet.

Par ailleurs, l'initiateur a déjà transmis le résumé de l'étude d'impact au MELCCFP, soit avant le début de la période d'information publique.

RECOMMANDATION AU MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon généralement satisfaisante à la directive ministérielle et que l'initiateur s'est engagé à déposer les renseignements complémentaires demandés dans les délais exigés, nous recommandons que soit entreprise l'étape d'information publique prévue à l'article 31.3.5 de la Loi.

Elisabeth Correia Moreau, B.Sc., M.Sc.

Chargée de projet

Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres